

OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 009/OLUCOME/05/2021 PORTANT SUR LE PROJET
DE BUDGET GENERAL DE L'ETAT EXERCICE 2021/2022

« Le budget général de l'Etat est un miroir de la gouvernance dans le pays »

1. Avant d'entrer dans le vif du sujet, l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) voulait d'abord donner une image actuelle de l'économie burundaise selon le classement des différentes institutions internationales crédibles. Ainsi, le Fonds Monétaire International (FMI) classe le Burundi comme le premier pays le plus pauvre au monde avec un taux de croissance négatif de -3, 2% et un taux de pauvreté de 76%. Le revenu annuel par habitant est de 264 USD soit moins d'1 dollar américain par jour et par habitant. En plus de cela, le taux de chômage chez les jeunes est à plus de 60% selon plusieurs sources d'estimation crédibles. La balance commerciale est tellement déséquilibrée du simple fait que le Burundi exporte peu alors qu'il importe beaucoup de biens et services. Dans un tel contexte, le Burundi devrait voter un budget d'austérité orienté vers les secteurs porteurs de croissance économique. Cependant, ni le Gouvernement burundais ni l'Assemblée Nationale n'ose pas penser à cette question importante, le budget voté est toujours orienté à la consommation au détriment des secteurs porteurs de croissance comme l'énergie, les mines, l'agriculture et d'autres secteurs de production.
2. L'Observatoire vient d'apprendre que le parlement vient d'adopter le projet de loi de finances exercice 2021/2022. En effet, les ressources du budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 s'élèvent à 1 563 314 302 455 Francs burundais, les dépenses globales s'évaluent à 1 715 116 240 310 Francs burundais et le déficit global du Budget de l'Etat exercice 2021/2022 est de 151 801 937 855 Francs burundais soit une diminution de 0,92% par rapport au déficit de l'exercice budgétaire précédent. Le financement de ce déficit est constitué du financement intérieur net à hauteur de 138 296 126 218 fbu et du financement extérieur net à hauteur de 13 505 811 637 fbu. Ce qui continue à alourdir la dette intérieure qui est actuellement de près de 2.851, 240 milliards Fbu.
3. Ce budget Général de l'Etat exercice 2021/2022 est un budget de consommation et non d'investissement. Ainsi, selon une analyse de l'OLUCOME, les ressources internes projetées du budget général de l'Etat s'équivalent à 1229,367 milliards Francs burundais. Ce montant provient du montant global du budget général de l'Etat exercice 2021/2022 (1 715,116 milliards Fbu) déduit des fonds du déficit global du budget de l'Etat exercice 2021/2022 (151, 801 milliards Fbu) et des dons (333, 948 milliards Fbu). **Les ressources intérieures projetées sont de 1229,367 milliards Francs burundais alors que les dépenses courantes du budget général de l'Etat**

exercice 2021/2022 sont de 1.038, 425 milliards Fbu soit un budget d'investissement de 190,942 milliards Fbu. Or, le rapport de la Cour des comptes ressortit un montant des dépenses d'investissement de 676 690 378 127 Fbu. Il est clair que les discours prononcés par les autorités en matière d'investissement sont loin d'être mis en œuvre.

4. En plus, des anciennes mesures fiscales des lois de finances antérieures, quinze nouvelles mesures fiscales et non fiscales ont été instaurées dans le projet de budget général de l'Etat exercice 2021/2022. Il s'agit de la non-exonération de l'impôt sur les revenus et de la TVA sur les ventes réalisées par les sociétés ; la suppression de l'exonération des marchés financés sur les fonds publics des fournitures destinés à la Présidence de la République, à la FDN, à la PNB ainsi qu'au SNR ; la taxe additionnelle antipollution sur la valeur en douane des véhicules âgés de 10 ans et plus ; l'impôt forfaitaire pour le transport international routier ; la taxe de consommation intégrant le fret intérieur ; l'augmentation du prélèvement forfaitaire libératoire pour les déclarants en douane ; la taxe additionnelle de la plaque d'immatriculation personnalisée ; l'impôt locatif sur les terrains ; l'augmentation des opérations relatives au prélèvement forfaitaire libératoire d'impôt ; la taxe sur la téléphonie mobile via les mégabits ; la vente de la Carte d'Assistance Médicale (CAM) ; la redevance annuelle routière forfaitaire ; l'octroi d'une attestation d'exonération ; la taxation de l'annulation ou modification de la déclaration déjà liquidée et la réactivation d'une agence en douane désactivée pour cause d'infraction.
5. Concernant la vente de CAM, l'OLUCOME trouve que le prix est tellement élevé par rapport aux moyens financiers de la population burundaise même si les bénéficiaires ont été catégorisés. Les indigents vulnérables auront la CAM gratuitement, les gens à moyen revenu paieront 25 000 Fbu et les gens à revenu élevé paieront 100.000 Fbu selon toujours le projet de loi de finances exercice 2021/2022. Cependant, il n'y a pas encore au Burundi des critères objectifs définissant un vulnérable, une personne à moyen revenu ou à revenu élevé. Quant à la taxe sur la téléphonie mobile via les mégabits, les mégabits inférieurs à 1 GB seront imposés à 0 Fbu et les mégabits supérieurs à 1 GB à 18% du cout d'achat. Les exonérations prévues de 18 milliards Fbu pour l'exercice 2020/2021 ont atteint un montant de 168 559 659 493 fbu soit une augmentation de 528,4%. Pour toutes ces nouvelles mesures fiscales et non fiscales, l'OLUCOME trouve que c'est un grand fardeau posé aux épaules des contribuables burundais alors qu'il y a d'autres sources des recettes dont on ne sait pas où vont les fonds.
6. Il s'agit notamment des rubriques des minerais, de l'AMISSOM et MUNISCA ainsi que de la récupération des produits détournés et les malversations. Pour les minerais, les fonds prévus à ce poste budgétaire est passé de 7.557.560.000 Fbu pour l'exercice 2020/2021 à 3.557.560.000 Fbu pour l'exercice 2021/2022. Bien plus, les prévisions des frais des dossiers d'investisseurs potentiels au Burundi sont passées de 501. 542 077 Fbu pour l'exercice 2020/2021 à 179.510.654 Fbu pour l'exercice 2021/2022. Ces diminutions des fonds de la rubrique des minerais sont décidées alors que les citoyens burundais et les autorités musaient sur les minerais pour le développement économique du Burundi. **Cependant, selon le rapport des experts des Nations Unies sur la région des Grands Lacs de 2018 précise**

qu'en 2018, le Burundi avait produit 598 kilogrammes d'or mais il a exporté 2 tonnes (2000 kg) d'or. Où vont tous ces fonds ?

Quant aux fonds d'AMISSOM et MUNISCA, il est prévu 3 milliards Fbu pour l'exercice budgétaire 2021/2022 alors que l'OLUCOME a fait en 2010 des calculs sur base du nombre des militaires et policiers en mission et des fonds retenus sur le salaire de chaque policier par mois et a trouvé que les fonds sur cette rubrique est autour de 40 milliards Fbu par an. Alors où vont ces 37 milliards Fbu restant ?

Le Gouvernement burundais a fait la lutte contre la corruption une priorité. Cependant, il vient de supprimer les institutions de lutte contre la corruption dans tout le pays. Le comble de malheur, est de constater que les fonds prévus sur la rubrique : « Récupération de fonds détournés et malversations est de 1.213.786 fbu soit 500\$ américains alors que le Burundi est classé parmi les 10 premiers pays les plus corrompus du monde depuis 2006 selon les classements de Transparency International. L'OLUCOME comprend finalement pourquoi toutes les institutions de lutte contre la corruption viennent d'être supprimées au profit des juridictions classiques.

7. Au regard de tout ce qui précède et dans l'objectif de contribuer à la relance de l'économie burundaise, l'OLUCOME recommande ce qui suit :

Au Gouvernement en place du Burundi :

- a. d'élaborer un budget-programme minutieusement étudié qui répond réellement aux préoccupations de la population burundaise à l'instar du chômage des jeunes, des femmes, la pauvreté extrême, la démographie galopante,...
- b. d'affecter dans le budget général de l'Etat de chaque année, les montants réels des rubriques « AMISSOM et MUNISCA » et « Recettes Office Burundais des Mines et Carrières » pour éviter les détournements des fonds de l'Etat ;
- c. de mettre en pratique et non de manière théorique la politique d'austérité budgétaire qui consiste à diminuer le budget de consommation au profit du budget d'investissement ;
- d. de rétablir la coopération bilatérale et multilatérale avec ses partenaires techniques et financiers;
- e. de gérer la richesse nationale en reconnaissant qu'il est redevable devant son peuple ;
- f. d'identifier les secteurs porteurs de croissance sur base desquels l'économie burundaise va s'appuyer pour décoller.

Aux parlementaires :

- a. de se souvenir qu'ils sont logés et nourris par un peuple qui n'est pas capable de satisfaire ses besoins fondamentaux suite à l'extrême pauvreté qui le menace ;
- b. de commanditer un audit sur les fonds émanant des missions de maintien de la paix en Somalie et en Centre Afrique ainsi que les fonds émanant des conventions minières ;
- c. d'auditer tous les marchés exonérés qui dépassent actuellement un taux d'exécution de plus de 528,4 % par an sur le budget des exonérations prévues en vue de repérer les tops qui se cachent derrière ce vol organisé des finances publiques ;

ep

d. d'exiger un audit général de l'Etat en vue d'avoir une base pour assoir la gouvernance budgétaire et financière du Burundi.

VIVE LE BURUNDI SANS LES DIRIGEANTS CORROMPUS, VIVE LA BONNE GOUVERNANCE

Fait à Bujumbura, le 26/05/2021

Pour l'OLUCOME

Gabriel RUFYIRI

Président

